



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2014

DELIBERATION N° 11

Nombre de  
membres en  
exercice : 29  
Présents : 24  
Votants : 29  
Pour : 29  
Contre : /  
Abstention : /

L'an deux mil quatorze, le seize décembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la Commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ.

Date de convocation : 9 décembre 2014

Membres présents : F.GONZALEZ, MA THEBAUD, L. DARRIBEROUGE, M.EVENE, G. LASSABE, P.ACEDO, C.ORDONNES, YA DEL-PRADO, G.MOSCHETTI, A.VALOT, N.DAUGA, JD BONNOME, JM BAGNERES-PEDEBOSCQ, G. ELGART, J. DOS- SANTOS, S. PUYO, I.OXOBY-PAGNAN, M. LORDON, J.DUBOURDIEU, JP CRESPO, C. DAVID, C. MARTIN, P.FAVRAUD, A.MATON

Membres excusés : A.LECHEVALLIER (pouvoir à MA THEBAUD), D.ARMENGAUD (pouvoir à Francis GONZALEZ), MJ ROQUES (pouvoir à I OXOBY PAGNAN), C.DUFOUR (pouvoir à C.ORDONNES), MJ ESPIAUBE (pouvoir à JP CRESPO)

Secrétaire de séance : G.MOSCHETTI

Madame Marie-Ange THEBAUD, Adjointe, explique que suite à sa précédente information concernant la situation de la CAF du Pays Basque et du Seignanx, donnée lors du Conseil Municipal du 4 novembre dernier, la situation n'a, à ce jour, pas évolué.

Elle rappelle que le Conseil Municipal avait précédemment voté une motion de soutien à la CAF du Pays Basque et du Seignanx le 8 juillet 2013. Cette motion s'opposait alors au projet de fusion des deux caisses d'allocations familiales du Pays Basque et du Seignanx, avec celle de Béarn et Soule.

L'inquiétude demeure face à la nomination d'un directeur intérimaire au 1<sup>er</sup> janvier 2015 en l'absence de Directeur Adjoint, et face au non remplacement du Directeur actuel, en partance pour une autre caisse.

Le Conseil d'Administration de la CAF du Pays Basque et du Seignanx a voté le 25 novembre dernier une motion qui a été transmise à son autorité de tutelle, la CNAF, afin de réaffirmer la nécessité d'obtenir un directeur de plein exercice pour assurer dans la continuité, un service de qualité et de proximité territoriale.

Elle propose donc au Conseil Municipal de s'associer à cette motion, et de la faire parvenir à M. le Préfet et à Mme la Secrétaire d'Etat Chargée de la Famille Laurence Rossignol, sous couvert de Mme La Ministre des Affaires Sociales, Marisol Touraine.

Objet :  
Motion - CAF-

*Certifié exécutoire  
compte tenu du dépôt  
à la Sous Préfecture  
de Bayonne  
le  
et de la publication  
le*

Localement, elle propose de transmettre cette motion au Conseil des Elus, afin que la solidarité territoriale soit clairement réaffirmée par les collectivités qui travaillent chaque jour avec les services de la CAF, et au service des familles, déjà durement impactées par la crise.

**Le Conseil Municipal,**

Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré,

. **Approuve** cette motion.

**Pour extrait certifié conforme  
Boucau, le 17 décembre 2014  
Le Maire,**



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 18/12/2014
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 18/12/2014